

Conseil d'établissement – École Félix-Leclerc
Procès-verbal
Jeudi 20 octobre 2022- 18h30

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école Félix-Leclerc, tenue le 20 octobre à 18h30 à l'école au 6055 ave Darlington à Montréal.

PRÉSENTS : Marie-France Brodeur, Chien-Ju Cheng, Kim Déragon, Daniel Desormiers, Lise Giunta, Annie Lavoie, Séverine Mathé, Rabiye Sag, Ismail Sesen, Abdourahman Syradin, Awatef Zaiter,

Formant quorum sous la présidence d'Abdourahman Syradin,

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Véronique Matteau (directrice)
Alexandra Thalès (directrice adjointe)

SONT ABSENTS : Antoine Marchand-Dupuis, Linda El-Ezzi

1. Ouverture de la séance

Mme Matteau déclare la réunion ouverte. Il est 18h40.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR Awatef Zaiter que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

3. Adoption du procès-verbal de la dernière réunion (9 juin 2022)

IL EST PROPOSÉ par Awatef Zaiter que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2022 soit adopté sans modifications.

Adoptée à l'unanimité (02-CE-2021-2022)

3.1 Suivi au procès-verbal : Pas de suivi

4. Élections

Sont élus par acclamation :

4.1 Nomination du président (parent) : M. Syradin

4.2 Nomination du vice-président : Awatef Zaiter

4.3 Nomination secrétaire : Annie Lavoie

5. Parole au public

5.1. Pas de public

6. Régie interne (déclaration intérêt/budget 400\$) :

La direction présente le document des règles de Régie interne pour notre école. Elle nous informe ne pas encore avoir reçu les consignes pour le déroulement des rencontres du CÉ (Virtual vs présence vs hybride).

Contenu du document adopté à l'unanimité

6.1. Signature de la déclaration d'intérêts par les membres du CÉ

6.2. Budget : 400\$ est à la disposition du CE. Nous convenons d'organiser un souper de Noël lors de la rencontre de décembre. Adopté à l'unanimité

7. Réglementation SDG 2022-2023 (tarifs lors des JP et dîner)

- Augmentation du coût d'une journée pédagogique de service de garde de 9\$ à 10,75\$
- Augmentation du coût du service de garde de 3,75 à 3,85\$ pour le dîner
- Code de vie du service de garde : Les règles pouvant mener à la suspension du service d'un élève sont énoncées clairement. Les parents seront informés au fur et à mesure des interventions.

Adopté à l'unanimité.

8. Plan triennal de répartition et de distribution des immeubles scolaires (résolution)

8.1. Acte d'établissement scolaire : la résolution est approuvée à l'unanimité
La direction remplit le formulaire séance tenante.

9. Planification des contenus en éducation à la sexualité (approbation)

Approuvé à l'unanimité

10. Apprentissage de la nage chez les enfants du quartier

Programme Nager pour survivre de la Société Canadienne de Sauvetage: Marie-France Brodeur et la directrice ont déjà commencé des démarches.

11. Sorties éducatives (approbation)

La directrice mentionne vouloir, dans la mesure du possible, offrir gratuitement ou à faible coût, les sorties scolaires. Puisque certains postes n'ont pas été pourvus, l'école a davantage de budget. La sortie la plus onéreuse pour les parents serait celle de juin, au coût de 10\$. Advenant qu'il soit impossible d'offrir gratuitement toutes les sorties gratuitement, le CÉ en sera avisé le cas échéant. Le calendrier des sorties est approuvé à l'unanimité.

12. Points d'information/rapports

12.1. Direction

12.1.1. Formation obligatoire pour tous les membres du CÉ :

Chaque conseil d'établissement est invité à prendre en charge cette formation, avec le soutien de son centre de services scolaire. Les membres doivent d'abord écouter les 7

premières capsules et lire le cahier du membre; les capsules complémentaires et les fiches thématiques doivent être lues et utilisées en fonction des décisions prises au conseil. Un formulaire d'attestation est fourni lorsque le membre a terminé la formation. Il est convenu que chaque membre du CÉ écouterait la formation de façon autonome, plutôt que pendant une séance du CÉ.

12.1.2. Normes et modalités 2022-2023 :

La directrice adjointe présente le document sur les modalités d'évaluation. Les documents seront déposés sur le site web de l'école.

12.1.3. Projet éducatif

Le projet éducatif sera évalué à la fin de l'année. Le nouveau projet éducatif sera élaboré cette année pour être mis en oeuvre en septembre 2023.

12.1.4. Chantier

Le dépôt des soumissions aura lieu la semaine du 24 octobre. Il est prévu que la démolition ait lieu entre novembre et mars. Des mesures d'atténuation du bruit et de sécurité seront mises en place avant la démolition. Un info-parents sera rédigé lorsque les dates seront précisées.

12.2. OPP (sur demande du CÉ)

RAS

12.3. Comité de parents de la CSSDM :

Résumé de la rencontre du 18 octobre 2022 fait par la représentante parent.

12.4. Personnel enseignant : RAS

12.5. Service de garde :

Mise en place du formulaire en ligne; madame Cheng souhaite organiser quelques sorties.

13. Correspondance

Aucune

14. Varia

Aucun

15. Levée de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin. Il est 19h55.

Président(e)

Directrice